

Compétence territoriale dans les départements de l'Ain, du Rhône et de la Loire pour les significations et l'exécution

Compétence nationale en matière de constats

Daniel FERY
Stéphane THESE
Max CHEUZEVILLE
Jean Christophe GENOUX
Elodie ROBIN-TRENY
Julie CECCARELLI

Huissiers de Justice Associés

Dossier N°C19907.00

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION



BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES / OYONNAX 02/10/2019

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE DEUX OCTOBRE À 16 heures 45 minutes

A LA REQUETE DE:

SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, société coopérative de Banque à forme anonyme et capital variable, inscrite au RCS de LYON sour le n° 605 520 071, dont le siège social est 4 Boulevard Eugène Deruelle, (69003) LYON, représentée aux fins des présentes par son Président, domicilié ès-qualités audit siège,

Venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, inscrite au RCS de LYON sous le n° 956 507 875, dont le siège social était 141 rue Garibaldi, (69003) LYON, en suite d'une fusion-absorption effective au 7 décembre 2016,

Représentée aux fins des présentes ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au Cabinet de Monsieur le Bâtonnier Philippe REFAY, Avocat associé de la SCP d'AVOCATS INTERBARREAUX REFAY & ASSOCIES, inscrite au Barreau de l'Ain et de LYON, établie à BOURG-EN-BRESSE, (01000), 44 rue Léon Perrin.

En vertu:

- de la copie exécutoire d'un acte reçu le 31 août 2011 par Maître Danielle NARGAUD, Notaire à SAINT-CLAUDE (JURA), avec la participation de Maître Michel DUMAS, Notaire Associé de la SEUL UN CLICHE PHOTOGRAPHIQUE A ETE PRIS "Michel DUMAS, Bruno BOUTIN et Fabien TOURNIER", titulaire d'un Office Notarial à LYON 6ème (69006), contenant acte de prêt,
- et d'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de notre Ministère en date du 14 août 2019.

Je soussignée, Julie CECCARELLI, Huissier de Justice associée de la SELARL AHRES, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de BOURG-EN-BRESSE (01000), 16 rue de la Grenouillère, avec bureaux secondaires à REPLONGES (01750) et TRÉVOUX (01600), y demeurant,

Certifie m'être rendue ce jour à l'adresse du bien saisi, au 19 ter avenue Jean Jaurès, (01100) OYONNAX, là où étant et accompagnée de la société BATIMEX, j'ai alors procédé au descriptif suivant :

Au <u>rez-de-chaussée</u>, un <u>local commercial</u> exploité par restaurateur de type kebab, lequel possède un bail depuis 2016 et paie un loyer de 500 €.

Le sol est recouvert de dalles marron.

Le plafond est constitué de dalles de faux-plafond, en état d'usage, mais blanches.

Les murs sont recouverts d'un crépi blanc et gris.

Espace cuisine

Le locataire m'indique que celui-ci a été aménagé par ses soins.

La pièce est équipée d'un espace cuisine, d'un plan de travail.

Les murs sont recouverts de faïence grise et blanche en partie basse et de peinture bleue en partie haute.

Toilettes

Le plafond est recouvert de peinture blanche.

Les murs sont recouverts d'une faïence verte et orange, en bon état général.

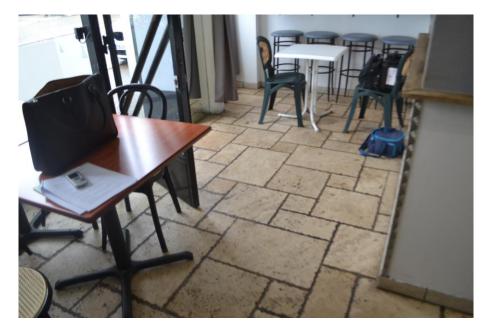
Le sol est recouvert d'un carrelage marron, en bon état.

La pièce dispose d'un WC, d'un miroir et d'un lavabo.

Les toilettes sont accessibles par une porte grise, en bon état.





















Par des escaliers en béton brut, j'accède au sous-sol, à une cave.

Le plafond est recouvert d'une peinture blanche.

Les murs sont recouverts d'une peinture blanche et rouge.

Le sol est recouvert d'un carrelage blanc, en mauvais état.

Une cloison sépare la pièce en deux.

Le plafond est recouvert d'une peinture blanche.

Les murs sont recouverts d'une peinture bleue, en mauvais état.

Le sol est recouvert d'un carrelage blanc, également en mauvais état.

















A l'arrière du bâtiment, se trouve un petit local dénommé débarras.

Le plafond, les murs et le sol sont constitués de béton.

La pièce est équipée d'un congélateur.







Toujours par l'arrière du bâtiment et accompagnée de la police municipale d'Oyonnax, j'accède à l'appartement, comprenant une cuisine ouverte sur un salon, une chambre, un rangement, une salle de bains et une cage d'escalier.





Cuisine / salon

Le plafond est constitué de dalles de faux-plafond, en mauvais état.

Le sol est recouvert d'un linoléum pour la partie <u>salon</u>, en mauvais état, et d'un carrelage clair, pour la partie cuisine, en mauvais état également.

Les murs sont recouverts d'une tapisserie, en état d'usage, sale.

Le jour se fait sur l'extérieur par deux fenêtres, donnant sur la route principale, fermées par des volets roulants manuels.

Le chauffage est assuré par un convecteur, sous chacune des fenêtres.

La pièce dispose d'une cheminée, dont je ne peux vérifier le fonctionnement.

L'espace <u>cuisine</u> est délimité par un petit bar, comportant des rangements et au-dessus duquel se trouve de la faïence. L'installation sanitaire comprend un évier, à deux bacs, posé sur un meuble en mélaminé, le tout est

entouré d'une faïence marron, en mauvais état et usagée.

















Chambre

Le plafond est constitué de dalles de faux-plafond, en mauvais état.

Les murs sont recouverts, pour partie, de lattes de bois, et pour partie, d'une peinture marron, en état d'usage.

Le sol est recouvert d'un faux-parquet, en état d'usage.

Le chauffage est assuré par un convecteur.

Le jour se fait sur l'extérieur par une fenêtre, deux vantaux, fermée par un store manuel.

La porte donnant accès à cette pièce est une porte en bois, en mauvais état.













Rangement

Le plafond est constitué de petites dalles de faux-plafond, en mauvais état. Les murs sont recouverts d'une peinture marron, en état d'usage. Le sol est recouvert d'un parquet, en état d'usage.

Le jour se fait sur l'extérieur par une fenêtre donnant sur la chambre précédemment décrite. Une porte est laissée à l'abandon, ainsi qu'un convecteur.

La porte donnant accès à cette pièce est une porte en bois, en état d'usage.





Salle de bains

Le plafond est constitué de dalles de faux-plafond vertes, en état d'usage. Les murs sont recouverts d'une faïence verte, en état d'usage.

Le sol est recouvert d'un carrelage blanc, en état d'usage.

L'installation sanitaire comprend une baignoire et un lavabo verts, en état d'usage.

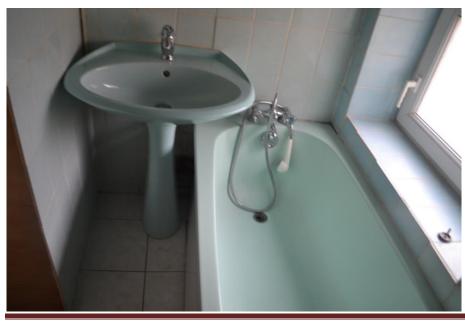
Elle comprend également des toilettes.

La pièce dispose d'un miroir, d'une tringle à rideau.

Le chauffage est assuré par un radiateur sèche-serviette.

La porte donnant accès à cette pièce est une porte en bois, comportant des impacts.







De la pièce principale, je peux accéder à des combles.

L'accès se fait par un escalier, sans garde-corps, en bois, en état d'usage.

Des pièces sont présentes, au nombre de trois.

Le sol est recouvert de linoléum, en mauvais état.

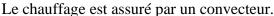
Toutes les pièces sont sous pente.

Les murs sont recouverts de lattes de bois.

Pour la pièce située le plus à droite, le jour se fait sur l'extérieur par deux fenêtres, un vantail, et l'éclairage artificiel est assuré par un luminaire en plafond.

La pièce du milieu est borgne et ne dispose d'aucun éclairage électrique.

Pour la pièce située le plus à gauche, le jour se fait sur l'extérieur un Velux, et l'éclairage artificiel est assuré par un luminaire en plafond.



























Ayant terminé là mes constatations, je me suis retirée et, de retour à mon Étude, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir à ma requérante ce que de droit.

Je certifie en outre que les photographies insérées dans les présentes constatations ont été prises par mes soins et n'ont subi aucune modification.

Elles sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux.

DONT ACTE. SOUS TOUTES RESERVES.

COÛT: QUATRE-CENT-SOIXANTE-NEUF EUROS ET VINGT-DEUX CENTIMES

Emoluments art. A 444-3	220,94
Emoluments art A.444-18	150,00
SCT Art. 444-48	7,67
TVA à 20.00 %	75,72
Taxe fiscale	14,89
Total	469,22

Acte soumis à la taxe forfaitaire. Article 302 Bis Y du CGI.